

**Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire**

Le lundi 13 septembre 2010 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 7 septembre 2010 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

-----

**Désignation d'un Secrétaire de séance**

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer M. Héral secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

-----

**Appel nominal**

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, Mme Guillaume, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondev, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, M. Daclin, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguénauer, M. Tête, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Brugnera, M. Coulon, Mme Deharo, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Frih, M. Héral, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Balas, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, M. Rudigoz, M. Hugué, M. Arrue, Mme Chichereau-Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Gelas, Mme Reynaud, Mme Brichet.

Absents excusés : Mme Pierron, Mme Psaltopoulos, M. Sanhadji, M. Turcas, Mme Bertrix Veza, M. Nardone, Mme Faurie Gauthier, Mme Bouzerda, Mme Perrin-Gilbert.

**Dépôts de pouvoirs** : Mme Roure, Mme Brichet, M. Havard, M. Geourjon, M. Rudigoz, M. Lebuhotel ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Psaltopoulos, M. Sanhadji, M. Turcas, Mme Bertrix Veza, Mme Faurie Gauthier, Mme Perrin-Gilbert.

**Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées** : Mme Condemine, Mme Deharo, Mme Gleize ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Braillard, M. Flaconnèche, M. Bolliet.

-----

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

-----

**Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009**

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 6 septembre 2010.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

-----

**Désignation de représentants dans divers organismes**

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : ....qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. .... »

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations.

Y-a –t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ?

-----

**Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon pour siéger au Conseil d'Administration de la Mission Locale de Lyon**

M. LE MAIRE : Suite à la démission de Mme Anne-Sophie Condemine, il convient de désigner un nouveau représentant de la Ville de Lyon pour siéger au Conseil d'administration de la Mission Locale de Lyon.

Je vous propose la candidature de M. Thomas Rudigoz.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

La candidature de M. Thomas Rudigoz est adoptée.

-----

**Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein du conseil d'Administration du musée Tony Garnier**

M. LE MAIRE : L'article 10 des statuts de l'Association fixe à deux ans, la durée du mandat des membres de son Conseil d'Administration. Le mandat du représentant de la Ville de Lyon étant arrivé à échéance, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Je vous propose de reconduire la candidature de M. Georges Képénékian.

Y a – t il d'autres candidatures ?

La candidature de M. Georges Képénékian est adoptée.

-----

**Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration de l'Association Opéra de Lyon**

M. LE MAIRE : Compte tenu d'une surcharge d'agenda, Mme Najat Vallaud- Belkacem m'a fait part de son intention de démissionner de son mandat au sein du Conseil d'Administration de l'Association Opéra.

Aussi, il convient de la remplacer.

Je vous propose la candidature de M. Richard Brumm.

Y a – t il d'autres candidatures ?

La candidature de M. Richard Brumm est adoptée.

-----

## **Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional**

M. LE MAIRE : Les statuts du syndicat mixte –Conservatoire à Rayonnement Régional- ont été modifiés, lors du comité syndical du 23 novembre 2009, validés par notre Assemblée le 14 décembre 2009 et par l'Assemblée départementale du Rhône le 25 mars 2010.

Parmi les modifications apportées, il est prévu (article 5.1) une nouvelle répartition des délégués au comité syndical : la Ville de Lyon bénéficie désormais de 7 sièges, contre 6 précédemment. Le Conseil général du Rhône dispose de 5 sièges.

Il convient en conséquence de désigner un délégué supplémentaire pour la Ville de Lyon.

Je vous propose la candidature de Mme Marie Marguerite Chichereau-Dinguirard.

Y a – t il d'autres candidatures ?

La candidature de Mme Marie Marguerite Chichereau-Dinguirard est adoptée.

-----

## **Désignation des représentants de la ville de Lyon pour siéger en Assemblée Générale et au Conseil d'Administration du "Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) - Maison de la Veille Sociale"**

M. LE MAIRE : A cette même séance, vous aurez à vous prononcer sur la création du GIP - Maison de la Veille sociale.

Pour lui permettre de fonctionner au plus tôt, je vous propose de désigner dès à présent, les 7 représentants de la Ville de Lyon qui siégeront en Assemblée Générale dont 2 siégeront également au Conseil d'Administration.

A titre indicatif, il sera proposé au Conseil d'Administration du CCAS, les candidatures de MM. Pierre Hémon, Dominique Bolliet et Pierre Delacroix pour siéger en leur qualité d'administrateur du CCAS.

Je vous propose donc, pour représenter la Ville de Lyon les candidatures de :

- Sylvie Guillaume
- Martine Roure
- Nicole Gay
- Sandrine Frih
- Gilles Vesco
- Inès de Lavernée

- Jean-Jacques David

pour siéger en Assemblée Générale et Sylvie Guillaume et Martine Roure pour siéger également au Conseil d'Administration.

Y a t-il d'autres candidatures ?

Les candidatures sont adoptées.

-----

**Hommages à M. Philippe Faure, décédé le 18 juillet 2010 et à M. Jean-Louis Maubant, décédé le 5 septembre 2010 et à Mme Bergeret, décédée le 30 juillet 2010**

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, nous avons appris cet été la disparition de deux grandes figures de la vie culturelle de notre Cité : Philippe Faure, Directeur du Théâtre de la Croix-Rousse, le 18 juillet dernier et Jean-Louis Maubant, fondateur de l'Institut d'Art Contemporain de Villeurbanne qui, lui, nous quittait dimanche dernier.

Chacun a largement contribué au dynamisme et au rayonnement culturel de Lyon. Ce premier Conseil municipal est pour moi l'occasion de leur rendre l'hommage de notre Cité.

Philippe Faure est parti trop tôt. Il avait 58 ans et derrière lui, plus de 35 ans d'une vie vouée à l'art dramatique. A 22 ans, il avait déjà créé sa compagnie, « la Goutte », et entamé une première aventure qui devait durer 20 ans.

Artiste complet, comédien, auteur, metteur en scène, il fut aussi un grand directeur de théâtre. C'est en 1994 qu'il investit la Croix-Rousse. Lors de l'inauguration, Jean-Jacques Lerrant, alors Inspecteur général du Ministère de la culture, saluait l'ouverture de ce qu'il appelait un « théâtre d'essai populaire ».

Rien ne pouvait en effet mieux définir le projet de Philippe, auquel il resta fidèle jusqu'à son dernier coup d'éclat. Lassé de poursuivre en vain le label de scène nationale pour son théâtre, il l'avait rebaptisé, avec ce goût de la provocation qu'on lui connaissait, « Maison du peuple et de l'utopie 2.0 ».

Pour lui, être artiste, c'était avant tout être « libre et insolent ».

Libre et insolent, il l'avait été dans ses choix artistiques, revendiquant un éclectisme généreux, du répertoire classique aux textes contemporains, des pièces de théâtre à l'adaptation de romans, des metteurs en scène d'envergure nationale aux artistes régionaux.

Libre et insolent, à l'image de ce quartier de la Croix-Rousse qu'il aimait tant, Philippe s'est engagé sans réserve pour un théâtre à la fois sans

élitisme, sans conformisme et sans compromission, un théâtre de la création, ouvert et populaire, qui touche tous les publics.

De fait, le Théâtre de la Croix-Rousse fut un immense succès populaire, avec 10.000 abonnés la saison dernière.

« Ma colère, disait-il, c'est quand l'institution devient une sorte de forteresse, fermée sur elle-même. L'institution culturelle doit être fissurée de partout pour que chacun puisse s'y glisser. »

Cette approche est sans doute l'un des plus beaux héritages qu'il ait légué à notre ville et je forme ici le vœu que nous ayons toujours à cœur de le faire vivre.

Jean-Louis Maubant nous a quittés à l'âge de 67 ans, au terme d'une vie consacrée à la diffusion de l'art contemporain dans notre région.

C'est à lui que notre agglomération doit la création, en 1978, du « Nouveau Musée » de Villeurbanne. Structure intermédiaire entre la galerie et le musée, inspiré du New Museum de New-York et des centres d'art allemands, c'était alors un lieu sans équivalent en France : un musée sans collection, financé pour un quart par le privé, et au service des artistes vivants.

Son objectif était de « faire communiquer le monde des créateurs avec le public ». En cela, Jean-Louis Maubant fut un précurseur et les centres d'art des années 80 s'inspirèrent de sa démarche à Villeurbanne.

Visionnaire, il le fut aussi en faisant évoluer le Nouveau Musée, pour maintenir sa singularité et donner plus de poids à l'institution dans le paysage culturel. En 1998, le Nouveau Musée fusionnait avec le Fonds Régional d'Art Contemporain de la Région Rhône-Alpes. Il devenait ainsi l'Institut d'Art Contemporain de Villeurbanne qui, aujourd'hui encore, réunit l'une des meilleures documentations sur l'art contemporain en France.

Pendant près de 30 ans, il y a développé une programmation de premier plan, avec notamment la plupart des Italiens de la génération de l'Arte Povera. Parmi les plus de 130 artistes qu'il a exposés figurent Anish Kapoor, Tony Cragg, Richard Prince, ou encore Daniel Buren : autant de plasticiens devenus, depuis, des célébrités mondiales.

Si Lyon a aujourd'hui toute sa place dans le monde de l'art contemporain, avec ses grandes institutions et sa Biennale d'envergure internationale, c'est évidemment grâce à la vision, à l'énergie et à l'enthousiasme de personnalités comme Jean-Louis Maubant.

Au nom de notre Cité, je tenais à rendre hommage à ces deux grandes figures qu'étaient Philippe Faure et Jean-Louis Maubant. Nous continuerons à être dignes de leur ambition, pour que Lyon figure toujours au rang des grandes métropoles de culture.

M. LE MAIRE : Madame le Maire du 5<sup>e</sup>, je tiens à vous signaler que nous a quittée également pendant ces vacances, le 30 juillet dernier, une de vos anciennes Adjointes, Mme Marie-Thérèse Bergeret. Elle s'était occupée des personnes âgées pendant très longtemps. Elle avait été avec vous une militante associative dans le quartier de Champvert. Elle avait notamment été membre du Comité d'Intérêt Local de Champvert. Elle s'intéressait tout particulièrement à la vie de ce quartier. Elle avait été élue avec vous à la Mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement et elle s'était saisie avec un dévouement hors du commun, de sa délégation au service des personnes âgées. En 2008, elle s'était à nouveau tournée vers la vie associative et avait continué sa mission de bénévolat au service du 5<sup>e</sup> arrondissement. Je tiens à saluer aujourd'hui sa mémoire.

-----

### **Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, je dois vous rendre compte du rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

En raison du volume important du document, celui-ci a été remis au sein des divers Groupes politiques. Il était également consultable à la Direction des Assemblées, ainsi que sur le site Internet du Grand Lyon. Vous avez donc tous pu en prendre connaissance.

Avez-vous des observations ?

Je vous demande de me donner acte de cette communication et je passe la parole au Groupe GAEC et au Groupe Europe Ecologie, Les Verts et apparentés.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je crois d'abord que l'on peut remercier les services du Grand Lyon, pour la qualité du rapport et le détail des informations qui nous sont données.

Plus fondamentalement, ce rapport marque d'abord des progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la gestion des déchets. Plan que le Groupe GAEC avait approuvé et soutient évidemment toujours.

Puisque nous avons une baisse du volume total des déchets, ce qui est quand même l'objectif principal au départ de 4%, une progression de la collecte sélective structurelle, avec la transformation d'une collecte générale, par une collecte sélective sur un jour et la baisse des déchets non valorisés, - 24% en deux ans.

Je crois que, par rapport aux objectifs ambitieux du Plan stratégique, nous sommes au milieu du gué et je voulais relever un certain nombre de pistes d'améliorations pour l'avenir.

Je pense que l'on ne peut pas se contenter du pourcentage de refus de tri, qui est une difficulté collective et que les réponses à apporter tiennent pour beaucoup dans une conjonction de mesures, non pas répressives, mais en tout cas de signalement fort de défaut de tri, mais aussi et surtout des démarches d'éducation, en direction de toutes les catégories d'usagers et sans doute dès le plus jeune âge, au niveau de l'école, pour une sensibilisation à ce niveau-là.

Deuxième point, la stagnation du taux de recyclage, qui, même s'il est en partie dû à la crise économique qui affaiblissait le prix de reprise d'un certain nombre de matériaux issus du recyclage, ne peut pas nous contenter. Je crois qu'il y a là une piste à travailler pour améliorer ce taux de recyclage.

Nous avons le chantier de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers sur laquelle il va bien falloir déboucher. Je sais que c'est un objectif du Grand Lyon.

Enfin, je pense que dans une action combinée de la Ville et du Grand Lyon on peut peut-être intervenir plus fortement en termes de développement industriel dans le secteur des emballages pour aller vers des emballages « verts » en tout cas recyclables ou compostables. Je soulignerai un point qui peut paraître anecdotique, mais qui représente des milliers de barquettes, celui de la restauration scolaire. Je pense que l'on ne peut pas se contenter de commander des barquettes bio aux Chinois alors que l'on a une filière de production dans la région et je pense qu'à travers les pôles de compétitivité qui vous sont chers Monsieur le Maire, il y a possibilité d'avancer pour trouver des réponses permettant d'améliorer cette question du recyclage et de la valorisation des déchets.

Voilà Monsieur le Maire, quelques remarques que je souhaitais faire à propos de ce rapport.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, une récente directive-cadre fixe l'objectif européen de recyclage des déchets à 50 % d'ici 2020. C'est demain.

Au Grand Lyon, le rapport présenté nous apprend que les Lyonnais peuvent se féliciter, même s'il reste du chemin à faire : un peu moins de déchets dans les bacs gris et un peu plus dans les bacs jaunes. Cela permettra d'autre part une baisse de la taxe de 3 % environ.

Or, cette diminution est sans aucun doute liée à la crise et au très net recul de la consommation des ménages. En ce qui concerne nos bacs gris, il est nécessaire de multiplier les possibilités de valorisation de nos déchets : conteneurs de verre en pieds d'immeuble, composteurs et lombricomposteurs collectifs, etc...

Notre ambition est de faire évoluer les pratiques, les comportements, de la conception à l'utilisation des biens et services. Nos objectifs doivent être les 3 R c'est-à-dire : réparation, réutilisation, réemploi.



Le Grenelle nous impose une réduction de 5 kilos par an et par habitant. J'ai envie d'en remettre une couche. Pour que devienne « Poubelle-la-vie », chacun d'entre nous doit réduire ses déchets à la source par des changements de modes de vie et de consommation. Par exemple, la réduction des bouteilles plastique au profit de l'eau en carafe. C'est aussi une nécessité. La question de l'éducation et de la sensibilisation dont a parlé Yves Fournel est évidemment primordiale. Nous devons aussi nous interroger sur le comportement des consommateurs en choisissant des produits moins emballés.

Concernant le recyclage, nous pouvons faire beaucoup mieux car ce rapport montre aussi que le refus de tri a augmenté. C'est-à-dire que les bacs jaunes sont utilisés comme les bacs gris et leurs contenus ne sont pas recyclés.

Nous avons du mal à atteindre les 20 % de déchets recyclés tandis que nous voisins suisses atteignent un taux de recyclage de 48 %. Plus près de chez nous, le pays Voironnais approche les 50 % de déchets valorisés par recyclage ou compostage.

Le Grand Lyon doit renouveler dans les années à venir une partie de ces modes de traitement des déchets. Au lieu de faire le choix de nouveaux incinérateurs, nos financements doivent se diriger vers les usines de recyclage.

Cela permettra bien sûr de moins polluer mais aussi, que les Lyonnais ne subissent pas la hausse programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui doublera dans les années à venir. Donc, recyclons !

Nous devons aussi augmenter le réseau de déchetteries, recycleries et ressourceries. C'est-à-dire l'émergence de nouvelles filières qui donnent une seconde vie aux matériaux. Je pense par exemple à l'utilisation du bureau virtuel pour les postes informatiques anciens. Nous avons des entreprises spécialisées en ce domaine à Lyon. Le choix est large, et l'économie sous-jacente est porteuse d'emploi !

Les enjeux de la mutation de la gestion des déchets sont à la fois sociaux, économiques et environnementaux car :

- c'est la possibilité de réaliser un gain financier pour la collectivité et donc les contribuables, sur le coût de traitement des déchets,
- c'est un secteur qui génère de nouveaux emplois : développement des cleantecs, de la filière biogaz, etc...
- et c'est bien entendu moins de pollution pour Lyon.

Ce sont ces choix que nous aimerions que Lyon et le Grand Lyon portent. Sans quoi, nos poubelles resteront comme le disait Frédéric Dard « le meilleur des accessoires de rangements ». Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Fournel pour avoir pointé les difficultés qu'il y a, par exemple, à faire en sorte qu'aujourd'hui nous soient

proposés des emballages recyclés chinois. Vous pointez très justement le fait que nous pourrions développer nos filières rhônalpines.

Pour Mme Roy je pense qu'il ne faut pas être simplement commentateur de sa vie mais acteur. Aussi, je me permets de vous charger d'une mission dans les six mois qui viennent pour trouver une filière industrielle qui permette de résoudre les problèmes qu'a indiqués M. Fournel. Vous nous en rendez compte dans les six mois qui viennent.

-----

Question écrite du 6<sup>e</sup> arrondissement relative à l'état d'avancement des études sur certains réaménagements : Vitton – Roosevelt, Vendôme, place Général Leclerc

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ma question sera très courte. Quel est l'état d'avancement des études sur le réaménagement :

1 – du cours Vitton/Roosevelt  
2 – des allées Vendôme  
3 – de la place Général Leclerc, dite place des enfants du Rhône, tout cela se situant bien évidemment dans le 6<sup>e</sup> arrondissement ?

M. BUNA Gilles, Adjoint : Première remarque, ces trois questions devraient plutôt être adressées à la voirie Grand Lyon mais je sais qu'il est plus facile de dialoguer par l'intermédiaire de la Ville de Lyon. Et puis il n'y a pas la télévision.

M. LE MAIRE : Et surtout M. David n'est pas au Grand Lyon.

M. BUNA Gilles : A la Courly, il n'y a pas la télévision donc il y a une déperdition évidemment sur l'impact de la question et de la réponse.

Deuxièmement, je vous remercie parce que vous êtes très raisonnable. Vous savez que nous avons des contraintes de PPI et donc vous demandez simplement où en sont les études.

Concernant la première question Franklin Roosevelt, cours Vitton éventuellement, je dirais que là il y a trop plein d'études. D'une part, il y a le projet qui a été décidé en 2009, si j'ai bonne mémoire, à la Courly, d'un axe cyclable et qui a fait l'objet d'une étude de la voirie concluant effectivement :

- qu'il faudrait réduire l'emprise de la circulation, au moins supprimer une voie,

- deuxièmement, qu'il faudrait supprimer un certain nombre de places de stationnement. Mais je sais que sur ces deux points vous êtes d'accord à condition qu'il y ait un élargissement des trottoirs, c'est-à-dire qu'en plus du déplacement cyclable, vous souhaitez un déplacement qualitativement

différent sur le plan du cheminement piéton, avec une difficulté, c'est que la largeur du cours est très variable de façade à façade. Et quand on arrive par exemple vers la station Masséna, il y a comme un étranglement qui ne permettra pas de satisfaire les uns et les autres.

M. LE MAIRE : C'est là le problème, Monsieur Buna. Quand on veut faire passer les voitures, les piétons, et les cyclistes, à un moment donné, il faut détruire les maisons. Si on ne veut pas faire cela, parce que je ne crois pas que c'est ce que nous demande M. David, il faudra faire des choix. Donc, qu'il nous indique les choix à faire, vous savez, je ne suis pas plus royaliste que le maire du 6<sup>e</sup>, nous ferons comme il veut !

M. BUNA Gilles : Donc, je ferai remarquer que sur ces trois questions il y a une philosophie que l'on peut partager puisqu'il s'agit tout à la fois de restreindre l'emprise de l'automobile tant en terme de circulation qu'en terme de stationnement. C'est à mon avis quelque chose de réjouissant. Toutes les sensibilités politiques n'ont pas été atteintes par cette perspective.

M. LE MAIRE : Mais pas les maisons !

M. BUNA Gilles : Nous sommes d'accord pour faire passer la piste cyclable afin d'améliorer la circulation piétonne. Il se trouve que les études devraient aboutir pour fin octobre, donc M. Abadie, M. Vesco, M. Touraine et moi-même pourraient avec vous, ensemble, arbitrer, dialoguer pour une réalisation en ce qui concerne la piste cyclable prévue à la PPI 2011. Voilà pour le premier point.

Je dois dire que sur le second point...

M. DAVID Jean-Jacques : Dans Vitton-Roosevelt, vous avez parlé de Vitton mais vous n'avez pas évoqué Roosevelt.

M. BUNA Gilles : La logique est la même.

M. DAVID Jean-Jacques : Pas tout à fait car la configuration n'est pas du tout la même.

M. BUNA Gilles : Je suis d'accord. Nous en discuterons collectivement fin octobre.

M. LE MAIRE : Attention de ne pas couper les arbres ! Car si c'était le cas, votre chef de file, au niveau de Lyon, pourrait me reprocher des choses !

M. BUNA Gilles : S'ils tombent parce qu'ils sont malades et qu'on ne les coupe pas, on n'est pas coupable, mais si on les coupe avant qu'ils ne soient tombés, on est coupable.

M. LE MAIRE : Attention tout de même, il faut le faire avec délicatesse !

M. DAVID Jean-Jacques : Ce sont les fameuses ramblas du 6<sup>e</sup> arrondissement, vous le savez bien.

M. LE MAIRE : Justement sur les ramblas, il y a des arbres.

M. BUNA Gilles : La deuxième concernait Vendôme. Je dois dire que la voirie du Grand Lyon a eu du mal à retrouver le dossier. Je vous remercie de m'en avoir fait passer quelques extraits avant cette séance, mais on avait en mémoire, tout de même, que ce projet avait été pensé à la fin du mandat de Raymond Barre, et, pour avoir assisté avec Jean-Louis Touraine à quelques discussions en début du mandat suivant, personne n'était d'accord avec personne. C'est-à-dire que les uns étaient favorables à ce que des arbres soient abattus car cela permettait un meilleur ensoleillement de leur immeuble ; les autres étaient contre évidemment parce que la perspective était majestueuse. Trois scénarii avaient été élaborés afin qu'un tiers des assistants puisse tomber d'accord sur l'un d'entre eux. Mais il existait un deuxième problème, c'est qu'il fallait supprimer du stationnement. Là aussi, il n'y avait pas vraiment accord, même si à l'époque était réalisé un parking à proximité...

M. LE MAIRE : C'est difficile l'urbanisme !

M. BUNA Gilles : Si je me souviens bien, de guerre lasse, jet de l'éponge, même pas au dernier round ! Et c'est si vrai que dans nos mandats respectifs, personne n'a demandé l'inscription à la PPI de ce projet. Ceci dit il faut toujours être prêt pour le prochain mandat, vous avez raison. L'étude a été réalisée et je crois que nous pourrions la reprendre à peu près telle qu'elle, ainsi que celle qui était conjointe et qui concernait l'église Saint Pothin. Ainsi vous serez muni d'un viatique et nous aussi pour aller devant les électeurs en 2014.

M. DAVID Jean-Jacques : Permettez-moi de vous interrompre un instant. Les études, nous en avons parlé dans notre plan de mandat et cela n'a pas été retenu, je le sais, mais par contre M. le Maire nous avait dit être tout à fait favorable pour des études et que la priorité donnée dans ce cadre général, ce serait la partie d'aménagement devant la place Saint Pothin. Quant au parking, nous avons déjà, au cours du mandat de Raymond Barre, pris les devants en créant du stationnement pour compenser ce qu'on allait enlever, ce qui d'ailleurs n'a jamais été fait. Nous sommes tout à fait d'accord pour enlever afin de réaménager correctement. Quant aux arbres, nous n'étions pas tous d'accord pour tout enlever. Par contre on voulait enlever un arbre sur deux, sachant que lorsqu'ils avaient été plantés, cela avait été fait tous les sept mètres avec, normalement, l'assurance d'en couper un sur deux, ce qui n'a jamais été fait. Vraiment c'est une plainte assez générale des habitants du côté Est de la rue Vendôme, car à 3 heures de l'après-midi, ils sont obligés d'éclairer. Ce n'est pas pour bénéficier d'un bon éclairage ou d'un bon ensoleillement mais pour éviter des dépenses somptuaires en éclairage.

M. LE MAIRE : Cela dépend sur quel arbre on commence, car si on coupe le mauvais, étant donné que c'est un sur deux, cela peut poser un problème !

M. BUNA Gilles : La question qui me paraît être plus d'actualité, est celle concernant les Enfants du Rhône, l'entrée du Parc de la Tête d'Or. C'est vrai que cet espace a une perspective gâchée par le stationnement sauvage ou par les véhicules qui cherchent du stationnement et qui n'en trouvent pas. L'idée, c'est de supprimer le stationnement se trouvant sur la place, à l'exception du stationnement handicapés et des taxis et de faire une piste cyclable et un cheminement piétons qui soient très visibles et en partie depuis l'avenue Birmingham car il existe un certain nombre de difficultés de cohabitation entre cyclistes, piétons et automobilistes. Cela me paraît donc tout à fait raisonnable.

Des études devraient se conclure en 2011 pour une éventuelle inscription au budget de proximité 2012 à voir avec vous en fonction de vos priorités et du montant du réaménagement mais l'idée était de faire un réaménagement simple, le moins coûteux possible. Cela suppose aussi un corollaire et M. le Maire le faisait remarquer, on a du stationnement sauvage, en nombre sur l'avenue Birmingham, ce qui n'est pas logique puisqu'il existe des parkings...

M. DAVID Jean-Jacques : Il s'agit de l'avenue de Grande Bretagne.

M. BUNA Gilles : L'avenue de Grande Bretagne, excusez-moi ! J'étais resté en Angleterre, mais pas au bon endroit ! Sur cette avenue, effectivement, chacun peut le constater, il y a un stationnement particulièrement fourni les vendredi, samedi et dimanche et il existe des places de stationnement vers la Cité Internationale, donc cela supposerait également qu'avec ce réaménagement, on prenne une décision. Il faut le voir avec Jean-Louis Touraine, c'est la suppression du stationnement sauvage, en tout cas la tolérance serait sa verbalisation. Il existe une très bonne signalisation des parkings de la Cité Internationale, il me semble donc que les uns pourraient trouver la possibilité de stationner, les autres la possibilité de se déplacer à pieds et à vélo, puisque la piste cyclable existe, dans de meilleures conditions. Vous pouvez me dire que c'est coûteux. Le parc de la Tête d'Or est entièrement gratuit. Il y a peu d'endroits, en centre ville, où l'on peut avoir à la fois une offre de loisirs aussi différenciée, diversifiée, ce n'est pas forcément extrêmement coûteux, d'autant plus que le Parc de la Tête d'Or est aussi bien desservi par les transports en commun.

Voilà ce que je pouvais vous répondre. Si on tombait d'accord sur la simplicité et la modicité des sommes à investir, je crois que pour 2012, on pourrait faire cela ensemble.

M. LE MAIRE : Nous sommes toujours à votre disposition Monsieur le Maire.